

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 mai 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS
UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous transmettre la mise à jour des directives concernant les grandes orientations à suivre dans les résidences privées pour aînés dans le contexte actuel de pandémie à coronavirus. Cette directive remplace celle vous ayant été transmise par l'intermédiaire de la Sécurité civile le 12 avril 2020.

Notamment, cette mise à jour comporte de nouvelles informations et balises concernant :

- les sorties des résidents;
- les visites des personnes proches aidantes qui apportent un soutien significatif et les visites pour raisons humanitaires;
- les visites de location, lesquelles sont désormais possibles tout en respectant les mesures de prévention et de contrôle des infections et la distanciation physique;
- les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les employés;
- l'intégration et la réintégration d'un résident;
- les déménagements.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de vous assurer que ces orientations soient diffusées auprès des équipes et des partenaires concernés et mises en place de façon efficace.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 1

c. c. Membres du CODIR, MSSS
PDGA des CISSS et des CIUSSS
Sécurité civile, MSSS

N/Réf. : 20-MS-03823-02